

avocat, qui joua, en 1477, un rôle important dans la lutte de la commune contre les prétentions séculières de l'autorité ecclésiastique (2). Il naquit à Lyon, dans les dernières années du xv^e siècle. « Je suis, écrivait-il lui-même (3), originaire et citoyen de ladite ville, et m'en puis louer et glorifier, comme fait ce bon jurisconsulte Ulpian, de ce qu'il estoit de la Phénitie. » Il montra de bonne heure un goût prononcé pour les belles-lettres, et particulièrement pour la jurisprudence, qu'il étudia sous François de la Cour le-jeune (*Franciscus de Curte junior*, dit-il, *olim præceptor meus* (4), (sans doute à Pavie. Reçu docteur ès-droits, il fut choisi, dès 1517, par le chapitre des comtes de Saint-Jean pour juge des terres de l'église, office qu'il conserva jusqu'à sa mort (5), et

distinguèrent, Matthieu, dans la magistrature, George, dans les armes, et Jean, dans l'Église, au point que les auteurs contemporains les appellent *les trois illustres frères*.

(2) Voir, aux archives municipales, les délibérations consulaires des 23 et 25 novembre 1477. M. F. Rolle, archiviste adjoint de la ville de Lyon, a bien voulu nous en adresser un extrait.

(3) Dans son *Traicté des Péages*, p. 182.

(4) *Matthæi Vauzellii.... Confutatio*, etc., p. 18 (Voir plus loin). — *Franciscus de Curte junior*, plus connu sous le nom de *Franciscus Curtius junior*, était issu d'une famille noble et ancienne de Milan, que le malheur des temps avait réduite à une extrême pauvreté. Adopté par son oncle, *Franciscus Curtius senior*, autre célèbre jurisconsulte italien, il enseigna le droit à Pavie avec un grand succès, à deux reprises différentes, après avoir été dans l'intervalle juge des appellations à Mantoue. Il fut ensuite admis aux conseils de François 1^{er}. Fait prisonnier par les impériaux en 1525, il obtint d'aller occuper une chaire de droit à Padoue, et gagna ainsi de quoi payer sa rançon. Il mourut d'apoplexie dans cette ville, le 27 juin 1533, laissant des commentaires sur le Digeste (1533, in-fol.), quelques autres écrits de jurisprudence et deux fils, qui furent eux-mêmes jurisconsultes. Il avait professé pendant quarante ans.

(5) En 1517, Antoine Piochet, juge des terres de l'église, étant